

Thématique : Décrochage scolaire

Intitulé du projet : SYMSER  
Système mutualisé de suivi des élèves en  
région

AP1-224

Note de restitution finale remise par le GIP FCIP  
académique porteur du projet  
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse  
dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2009  
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Septembre 2011



# Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



liberté • égalité • fraternité

Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°224 lancé en 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur du projet.

## FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<u>THEMATIQUE</u>
<u>Numéro du projet AP1-224</u>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</b>
Titre : Système mutualisé de suivi des élèves en région.
Objectifs initiaux : L'objectif fixé étant de réduire de 10 % par an le nombre de décrocheurs issus des quartiers prioritaires par département et d'augmenter de 10% par an les solutions d'orientation positives avant la fin de l'année scolaire d'ici 2011.
Public(s) cible(s) : Ce sont les jeunes décrocheurs du second degré de plus de 16 ans non titulaires d'un diplôme (exceptés ceux ayant réussi ou échoué à l'examen de CAP), qui étaient scolarisés en collège, LP ou LEGT publics de l'Académie de Lille et qui n'ont pas été retrouvés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat de l'Académie de Lille. 287 établissements ont bénéficié du dispositif : 182 CLG, 56 LP, 47 LEGT et 2 EREA.
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Le dispositif repose sur la présence dans chaque établissement d'une cellule de veille avec deux objectifs : - la prévention - et le traitement des jeunes repérés. Chaque élève repéré a une fiche personnelle qui peut être alimentée par les 3 acteurs de lutte contre le décrochage à savoir, les CIO, la MGI et les missions locales. Ce dispositif mis en place par le biais de l'implantation d'un outil informatique a permis à chaque établissement : - de repérer efficacement les élèves décrocheurs et les motifs de décrochage en fin d'année scolaire comme en cours d'année - d'assurer un suivi individualisé de ces jeunes avec l'aide des CIO et de la Mission Générale d'Insertion - de cibler les décrocheurs non diplômés, sans solution de formation ni d'emploi - de faciliter la coordination des acteurs <sup>1</sup> sur la recherche effective de solutions pour ce public à terme, développer des interfaces avec les systèmes d'information des principaux partenaires (CFA, apprentissage, agriculture...) de façon à rendre encore plus performant le repérage, le suivi et la proposition de solutions
Territoire(s) d'expérimentation : SYMSER est en cours a été déployé depuis fin 2009 dans sept territoires expérimentateurs : les bassins de Roubaix-Tourcoing, de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, de Béthune-Bruay, de Valenciennes, de Dunkerque, et les districts d'Arras et de Maubeuge.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté: SYMSER permet: - d'une part, que tous les acteurs disposent des mêmes informations en temps réel, ce qui facilite leur coordination et la prise en charge des jeunes en difficulté. - d'autre part, d'être un véritable outil de pilotage académique. En effet, cet outil commun permet des actions ciblées sur des zones plus sensibles. - Enfin, s'il facilitait les échanges d'informations entre organismes, à terme il a intégré les partenaires hors EN
Partenaires techniques opérationnels : 1) Le pilotage du projet est confié par le Recteur au chef du service académique de l'orientation et de l'information, qui informe les établissements expérimentateurs des orientations données au projet lors des comités de pilotage, qui font l'objet de comptes-rendus. Les différents partenaires identifiés sont : le Rectorat (services académiques), le GIP, les établissements, la MGI, les Missions locales, les CIO, le SAIO, le Conseil général, le Conseil régional, le Pôle emploi, le CRIJ. 2) partenaires effectifs de l'expérimentation : ils correspondent aux partenaires envisagés.
Partenaires financiers (avec montant):
Durée de l'expérimentation Durée initiale: 24 mois Durée effective : 18 mois
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>
Nom de la structure : GIP/FCIP Type de structure : Groupement d'intérêt public
<b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</b>
Nom de la structure : COPAS - Type de structure : Cabinet d'analyses

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Les objectifs de SYMSER sont :

- Mieux connaître le décrochage scolaire et ses conséquences : repérage des diverses situations, suivi et prise en charge des jeunes concernés.
- Développer au sein des établissements scolaires une véritable culture de prévention du décrochage et d'aide à l'insertion des jeunes.
- Réduire le nombre de jeunes sans solution de formation ou d'emploi par une meilleure coordination et mobilisation des acteurs en interne du système éducatif.
- Ouvrir un espace de coopération avec les partenaires externes de façon à assurer une meilleure articulation et offrir une plus large palette de solutions.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation par l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

Ce sont les jeunes décrocheurs du second degré de plus de 16 ans non titulaires d'un diplôme (exceptés ceux ayant réussi ou échoué à l'examen de CAP), qui étaient scolarisés en collège, LP ou LEGT publics de l'Académie de Lille et qui n'ont pas été retrouvés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat de l'Académie de Lille.

Ce sont les jeunes « sans solution » : jeunes scolarisés l'année précédente, non retrouvés cette année dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Académie (dans la BEA -Base Elève Académique-) et non titulaires d'un diplôme.

2. Bénéficiaires directs :

En janvier 2011, sur les 287 établissements concernés, 147 établissements avaient pris en main Symser. Fin Juin 2011, on en dénombre 188. Plus de deux tiers des établissements concernés par Symser ont participé à l'expérimentation.

2.1. Statistiques descriptives

Insérez ici le tableau figurant en annexe 1

Le dispositif repose sur la présence dans chaque établissement d'une cellule de veille avec deux objectifs :

- la prévention
- et le traitement des jeunes repérés.

Chaque élève repéré a une fiche personnelle qui peut être alimentée par les 3 acteurs de lutte contre le décrochage à savoir, les CIO, la MGI et les missions locales.

1- Premier niveau d'intervention en établissement : le jeune est contacté par un intervenant de la cellule de veille pour faire le point sur sa situation.

Le logiciel comptabilise le nombre d'entretiens quand un motif de rupture a été renseigné.

2 - Si au niveau de l'établissement, aucune solution n'est trouvée, la fiche du jeune peut être transférée à l'intervenant suivant, le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), qui peut à son tour l'alimenter par des entretiens.

3 - Enfin quand aucune solution n'a pu être envisagée au CIO, la fiche est transférée aux Professeurs Coordonnateurs d'Actions (PCA) de la mission générale d'insertion (MGI) qui interviennent en prévention dans les cellules de veille ou en remédiation auprès des établissements. Au total, en juin 2011, 558 fiches ont transité hors de l'établissement, 385 ont été transférées des établissements aux CIO et 173 des CIO aux PCA.

## 2.2. Analyse qualitative

Sur 5115 jeunes « sans solution », 1686 ont fait l'objet d'un traitement statistique dans Symser. Près d'un tiers des dossiers « sans solution » ont été traités (20% en janvier).

Pour 215 entretiens, un (ou plusieurs) motif(s) de rupture ont été renseignés. Le motif le plus fréquemment évoqué est le manque d'intérêt pour la formation (42%), puis les échecs scolaires (12%) et en troisième position, une situation familiale difficile (10%).

### 3. Bénéficiaires indirects :

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

Insérez ici le tableau figurant en annexe 2

Les actions mises en place sont :

#### 1 – des formations académiques visant le volet « prévention » du projet

Aujourd'hui, le projet a permis de mobiliser davantage les Etablissements Scolaires autour de la problématique du décrochage scolaire.

Afin de traiter ce phénomène identique sur les différents bassins, des actions de formations à destination des personnels (Chefs d'Etablissements, CPE, Personnels Enseignants) ont été mises en place par l'Académie.

Ces actions mises en place sont des Formations d'Initiative Locale (FIL) intitulées « Cellule de veille ».

Ces FIL s'inscrivent dans le cadre de la mise en place du projet SYMSER.

Elles consistent à former les personnels d'un établissement scolaire sur la prise en charge et l'accompagnement des publics repérés par l'outil SYMSER.

Cette formation se fait en trois temps :

- **Un premier temps** à destination des Chefs d'Etablissements pour les sensibiliser à la mise en place de cellule de veille dans leurs établissements.
  - **Un deuxième temps** à destination des personnes ressources désignées par le Chef d'Etablissement. Elles assureront la mise en place et la coordination au sein de leur établissement.
  - **Un troisième temps** pour permettre un échange de pratique entre les différentes personnes ressources des cellules de veille pour mutualiser les pratiques.
- Cette formation mise en place constitue le **volet prévention du projet**.

#### 2 – L'articulation entre la prévention et la réparation : l'articulation SYMSER/PARTAJ (plan d'accompagnement régional pour l'avenir de jeunes)

L'autre volet mis en place est le volet **réparation** dans le cadre du projet PARTAJ (Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes) signé entre les services de la Préfecture, du Rectorat et du Conseil Régional

Les élèves sont traités dans les Cellules Techniques Locales mises en place sur les plates-formes au niveau des 5 territoires expérimentaux dans le cadre de la signature du plan PARTAJ.



L'autre point fort de Symser est la dynamique créée autour du décrochage avec les partenaires institutionnels des différents territoires (Mairie, Partenaires socio-économiques, partenaires associatifs, Missions Locales...).

Une plaquette de communication sur le décrochage solaire a été travaillée dans le cadre d'un groupe de travail. Visant à améliorer l'information auprès des élèves et des familles sur les dispositifs en place, cette plaquette reprend les différentes possibilités de traiter le problème du décrochage en mettant en avant l'outil SYMSER.

## B. Partenariats

Les acteurs concernés sont :

dans l'Education Nationale : Etablissements, CIO, MGI, SAIO, services informatiques de l'Académie

à l'extérieur : La Région Nord Pas de Calais (CFA), les missions locales et PAIO, les établissements agricoles, les organismes judiciaires, le Pôle Emploi, les maisons de l'emploi, le CRIJ

### 1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation

### 2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	
Cofinancements extérieurs à la structure	
Autofinancement	

## C. Pilotage de l'expérimentation

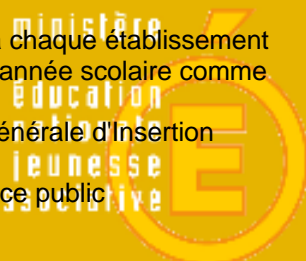
Le pilotage du projet est confié par Mme le Recteur au chef du service académique de l'orientation et de l'information, qui informe les établissements expérimentateurs des orientations données au projet lors des comités de pilotage, qui font l'objet de comptes-rendus.

Un comité de pilotage présidé par Madame le Recteur s'est réuni à 4 reprises sans compter les multiples réunions de travail et d'information entre les services académiques et avec les expérimentateurs, et les formations dans les établissements.

## III. Enseignements généraux de l'expérimentation

### A. Analyse du dispositif expérimenté

- 1°/ Ce dispositif mis en place par le biais de l'implantation d'un outil informatique a permis à chaque établissement
- de repérer efficacement les élèves décrocheurs et les motifs de décrochage en fin d'année scolaire comme en cours d'année
  - d'assurer un suivi individualisé de ces jeunes avec l'aide des CIO et de la Mission Générale d'Insertion
  - de cibler les décrocheurs non diplômés, sans solution de formation ni d'emploi
  - de faciliter la coordination des acteurs<sup>2</sup> sur la recherche effective de solutions pour ce public



- à terme, développer des interfaces avec les systèmes d'information des principaux partenaires (CFA, apprentissage, agriculture...) de façon à rendre encore plus performant le repérage, le suivi et la proposition de solutions

2°/ formations organisées à destination des différents responsables à l'utilisation de cet outil : chefs d'établissements, secrétaires de direction, directeur de CIO, animateurs MGI...

3°/ pilotage (comité), suivi et évaluation du fonctionnement du dispositif au niveau académique.

## B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé
2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé
3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance
4. Impacts sur la structure

### Conclusion :

Adaptation par l'Académie de Lille de l'outil JASMIN conçu et utilisé dans l'Académie de Nantes, SYMSER a permis à chaque établissement scolaire de repérer les décrocheurs et les motifs de décrochage, d'assurer un suivi individualisé de ces jeunes et de faciliter la coordination des acteurs internes et externes à l'Education Nationale.

Il vise notamment une meilleure synergie entre les EPLE, les CIO, la Mission Générale d'insertion (MGI) et le Service académique d'information et d'orientation (SAIO), mais aussi entre la Région, les missions locales, les établissements agricoles, les organismes judiciaires, le Pôle emploi, les Maisons de l'emploi, de façon à offrir une plus large palette de solutions aux jeunes décrocheurs.

Désormais l'application nationale SDO s'est substituée à ce dispositif académique. Les deux outils fonctionnent de la même manière bien que SYMSER avait l'avantage de croiser les bases de données (ex : CFA). Néanmoins, la lutte contre le décrochage notamment via les cellules de veille des établissements a été réactivée. La communication entre les différents acteurs (établissement, CIO, MGI...) s'est renforcée pour un meilleur repérage et suivi des élèves en difficulté.

SYMSER est apparu comme un outil réel de pilotage qui permet de développer des dynamiques partenariales de réponses aux décrocheurs.

### Annexes obligatoires à joindre au fichier :

Tableau 1 sur les publics

Tableau 2 sur les actions



## Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

